

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il résulte de ces indications que le produit net n'a cessé d'augmenter fortement de 1924 à 1926, bien que les exploitations montrent plutôt une tendance descendante. D'autre part, la proportion du bois de service tend à s'améliorer lentement.

Le produit brut total de ces forêts, en 1926, s'est élevé à 72.367.000 fr. (1922 : 30 millions). H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Conseil fédéral. Les journaux quotidiens nous ont appris qu'à la suite de la nomination des conseillers fédéraux Meyer et Minger, la répartition des Départements a subi quelques modifications. C'est M. le conseiller fédéral *Meyer* (Zurich) qui dirigera le Département de l'Intérieur, auquel sont rattachées les forêts et l'Ecole polytechnique. Il remplace M. le conseiller fédéral *Pilet-Golaz*, lequel a pris la direction du Département des postes et chemins de fer.

— *Nomination.* Le Conseil fédéral a confié le poste d'ingénieur forestier de 2^{me} classe, à l'inspection fédérale des forêts, à M. *Alfred Mathey-Doret*, qui l'occupait à titre provisoire depuis quelques mois.

Dans le dernier cahier du « *Praktischer Forstwirt* », organe de l'Association des préposés forestiers de la Suisse allemande, M. *R. Felber*, adjoint à l'Inspection fédérale des forêts, prend congé de ses lecteurs. Le démissionnaire a présidé pendant dix ans aux destinées de ce périodique forestier. Sa retraite est motivée par un surcroît de travail et raisons de santé.

M. *Felber* est remplacé, en qualité de rédacteur du « *Praktischer Forstwirt* », par M. *Hitz*, inspecteur forestier à Schaffhouse. Le nouveau rédacteur a commencé son activité au 1^{er} janvier. Il vient de publier, en particulier, un article fort bien pensé et très opportun sur l'amélioration de la qualité des produits fournis par nos forêts. Voilà une question de haute importance, dont les sylviculteurs auront sans doute à s'occuper davantage que ci-devant. La Société vaudoise des forestiers l'a justement inscrite à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale.

Revenant au « *Praktischer Forstwirt* », nous voulons profiter de l'occasion pour signaler les bruits qui ont couru, l'an dernier, au sujet d'une fusion de ce périodique avec le « *Marché des bois* ».

Le changement récent survenu dans la rédaction de notre confrère donne à penser que ce projet a été abandonné.

Cantons.

Grisons. Le Conseil d'Etat a mis à la tête de l'arrondissement forestier de Tiefencastel M. *Janett Andreas*, ingénieur forestier, lequel succède au regretté M. A. *Peterelli*, décédé récemment.

Nous avons le plaisir d'annoncer une deuxième nomination intervenue à la fin de l'an dernier. C'est celle de M. *Luzzi Nott*, ingénieur forestier, à qui la commune de Remüs, dans la Basse-Engadine, a confié la gérance de son domaine forestier. Le nouvel élu est le premier à revêtir cette fonction.

Rappelons qu'aux termes de la loi forestière grisonne, les communes propriétaires de forêts ont l'obligation de faire gérer leurs forêts par un ingénieur forestier quand leur étendue dépasse 1000 ha, ou encore quand la possibilité annuelle est supérieure à 2500 m³. A Remüs, ce dernier cas s'est présenté à la suite de la revision du plan d'aménagement et de la fixation de la nouvelle possibilité.

Voilà un canton où, contrairement à d'autres, on s'efforce de procurer de l'occupation aux jeunes forestiers et de les retenir au pays. Ses autorités entendent utiliser les services de leurs jeunes ressortissants. On constate avec plaisir qu'elles ne se dérobent pas derrière cette excuse si facile : les jeunes gens peuvent aller au dehors gagner leur vie, quelques années passées à l'étranger ne pouvant que leur être profitables.

Zoug. M. *Hans Frei*, ingénieur forestier, a été appelé, dans le courant de 1929, en qualité d'expert forestier à l'inspection cantonale des forêts. Ses occupations consistent surtout dans l'élaboration de plans d'aménagement et l'étude de projets de reboisement, de chemins, etc.

Vaud. *La situation du marché des bois.* Le « Bulletin » n° 6 de l'Association forestière vaudoise, rédigé par M. Gonet, inspecteur forestier, contient sur la question une intéressante récapitulation que nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous.

« La campagne de vente de l'automne est terminée. Nous pouvons en enregistrer les résultats avec satisfaction. Voici une récapitulation des prix moyens obtenus aux ventes collectives, pour bois rendus sur wagons (épicéa et sapin) :

Château-d'Oex . . .	46,70 fr.	Aigle	43 fr.
Grandson	41,02 »	Montreux	46,26 »
Morges	45,87 »	Moudon	46,28 »
Romainmôtier . . .	44,12 »		
Prix moyen général . . .		44,76 fr. le m ³	

Les différences de prix correspondant aux différences de qualité, nous avons ainsi obtenu, pour la première fois cette année, l'unité parfaite de prix dans les divers centres de production du canton. C'est en grande partie à la taxation des bois avant la vente, par le même organe, que nous devons ce résultat si réjouissant.

Que dire maintenant du niveau des prix ? Comparés à ceux pratiqués en Argovie et à Zurich, ils sont évidemment très bas. Mais à moins d'une transformation des conditions économiques européennes, nous ne pouvons pas prétendre à beaucoup mieux. Le canton de Vaud

étant exportateur du bois, malgré l'essor réjouissant de son industrie de bâtiment, il ne peut être question pour lui d'avoir, comme c'est le cas ailleurs, un marché local. Il doit, au contraire, se conformer strictement aux prix de la concurrence étrangère. A ce défaut, la Suisse allemande qui absorbe notre trop-plein, et par là stabilise les prix, s'adresserait à l'Autriche, à l'Allemagne du sud ou à la Pologne.

A formes et dimensions égales, les prix obtenus ont varié suivant la qualité jusqu'à 20 fr. par m³. La rentabilité des forêts vaudoises serait ainsi sensiblement plus élevée si la qualité des produits que nous mettons sur le marché était meilleure. Nous ferions une grave erreur en ne tenant pas compte de cette expérience. Il appartient au sylviculteur d'étudier ce problème et d'en rechercher la solution. L'avenir de la forêt vaudoise en dépend.

Les ventes effectuées depuis les ventes collectives confirment la situation stable que nous avons souvent décrite. Les prix obtenus ont été les mêmes que ceux constatés aux ventes collectives.

BIBLIOGRAPHIE.

R. Felber : Schweizerischer Forstkalender 1930. Editeur : Huber & Cie., à Frauenfeld. Prix : relié, 3,80 fr.

L'agenda forestier suisse de M. R. Felber, édité par Huber & Cie. à Frauenfeld : il nous revient tout rondet, élégamment relié, bien imprimé sur de beau papier ... je serais tenté de dire : plus irrésistible que jamais.

A chaque édition, auteur et éditeur s'appliquent à présenter aux lecteurs quelque chapitre nouveau. A toujours ajouter, même par petites doses, cela donne avec les années un résultat étonnant. Or, le « Kalender » fête, avec la présente édition, le 25^e anniversaire de sa naissance. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles l'éditeur s'est si bien appliqué à lui donner un air de fête.

Lancé par M. le professeur Felber, le père de son auteur actuel, cet agenda a marché de progrès en progrès. C'est aujourd'hui très probablement un des plus parfaits du genre.

On y trouve, sous une forme condensée, les renseignements les plus variés. Données statistiques sur la population du pays, groupées par cantons (en 1910 et 1920), sur l'altitude des sommets principaux, l'étendue des lacs suisses et les éléments météorologiques de 36 stations de la Suisse. Suit l'indication des taxes postales, douanières et de nos chemins de fer fédéraux. C'est là que figure un des chapitres les mieux au point de la présente édition : le relevé des tarifs de transport du bois pour les 8 catégories prévues par les C. F. F.

Voilà décidément une tablette appelée à rendre service à quantité de gens. Mais comme le diable entend ne jamais perdre ses droits, il a fait commettre à l'imprimeur une confusion très fâcheuse : les taxes seraient